

Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Coups de bourdon sur la maréchaussée, Bourbonnais, 1786

Aujourd'hui quinze août Mil sept cent quatre vingt six
 nous Jean Barichard et Joseph Lardinois Cavaliers de Maréchaussée
 à la résidence de Moulins Soussignis, ayant été commandés par le
 Sr. Brunolle brigadier en ladite Maréchaussée la résidence
 à l'effet de nous transporter au Bourg de Villeneuve pour
 y assembler pour y maintenir le bon ordre et la tranquillité publique,
 étant arrivés audit Bourg nous y avons fait une suite dans les
 auberges et cabarets pour faire de fente aux aubergistes et
 cabaretiers de souffrir chez eux aucun instrument ny de donner
 à boire pendant les services divins, lequel a été exécuté, mais
 en continuant nos patrouilles vers les quatre heures du soir
 nous aurions aperçut à l'entrée du Bourg une fille de monde
 qui dansoit à la musette sur le grand chemin lequel étoit le
 passage public, nous y étant transportés le joueur de musette
 avec un de ses frères se vint offrir dans une maison, ayant voulu
 y entrer pour leurs dire qu'il ne devoit pas jouer de leurs
 musettes en place publique ny dans les auberges, leurs premiers
 mouvement fut que le joueur de musette détacha le bourdon
 de sa musette et l'apporta un coup sur la tête au Sr. Barichard
 qui manroit le bourdon, et dans le même instant le frère
 dudit joueur de musette se vint au col de la chavannée et me
 vint en apostrophe en me donnant plusieurs coups de pieds et
 de poins sur les bras

Transcription n°50 :

Aujourd'hui quinze août mil sept cent quatre-vingt-six / nous Jean BARICHARD et Joseph LARDENNOIS cavaliers de maréchaussée / à la résidence de Moulins soussignés, ayant été commandé par le / sieur BURNOLLE brigadier en la ditte maréchaussée et résidence / à l'effet de nous transporter au bourg de Villeneuve jour / d'assemblée pour y maintenir le bon ordre et la tranquillité public, / étant arrivé audit bourg nous y avons fait une suite dans les / auberge et cabarets pour y faire deffence aux aubergiste et / cabaretier se souffrir chez eux aucun instrument ny de donner / à boire pendant les services divin, ce qui a été exécuté, mais / en continuant nos patrouilles vers les quatre heures du soir / nous aurions appercut à l'entrée du bourg une foule de monde / qui dansoit à la musette sur le grand chemin et qui jenoit le / passage public, nous y étant transporté le joueur de musette / avec un de ses frères se seroit jetté dans une maison, ayant voulu / y entrer pour leur dire qu'il ne devait pas jouer de leurs / musette en place public ny dans les auberge, leur premier / mouvement fut que le joueur de musette détachat le bordon / de sa musette et en porta un coup sur la teste à moy BARICHARD / qui m'aurait étourdit, et dans le mesme instant le frère / dudit joueur de musette me sota au col et au cheveux et me / renversa par terre en me donnant plusieurs coups de pieds et / de poin sur les bras

Commentaire n°50 :

Du bon usage d'un bourdon de musette... Ce récit picaresque (et douloureux) des déboires de deux cavaliers de la maréchaussée aux prises avec un cornemuseux vindicatif se déroule donc le 15 août 1786, à Villeneuve sur Allier (entre Embraud et Gennetines). J'en ai trouvé la référence en note infrapaginale dans l'ouvrage de Jean Nicolas, *La rébellion française, mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, p. 454. En allant consulter l'intégralité de l'acte aux Archives Nationales [cote Z1c 465], j'ai eu une émotion particulière lorsque le carton est arrivé : tous les documents de cette série sont conservés dans de grossiers sacs de jute, et l'intitulé de l'affaire est indiqué sur une feuille scellée avec quatre gros cachets de cire sur ledit sac. On en tire avec précaution des feuillets manuscrits traitant de diverses rébellions contre la force publique d'Ancien Régime. Au-delà du contenu, il est fréquent que certains documents d'archive aient un contenant assez émouvant.

Mais pourquoi donc les cornemuseux se rebelleraient-ils contre les gendarmes ? La raison est assez simple : parce qu'il était interdit de jouer de la cornemuse. La réputation de cet instrument était telle qu'on lui attribuait la paternité des désordres qui survenaient lors des fêtes populaires. Aussi nombre de justices locales prenaient des arrêtés pour interdire l'usage de cet instrument en particulier les dimanches, et surtout durant le service divin. C'est ce qui est expliqué par le cavalier BARICHARD. Voici l'intitulé d'un arrêté pris à quelques kilomètres de là, à Souvigny (Allier), le 23 juin 1779 [A. D. Allier – Série B, Châtellenie de Souvigny, n° 140] :

Sur ce qui nous a été remontré par le procureur fiscal que malgré l'attention qu'il eu de faire publier et afficher dans les coins et carfour de cette ville les arrests de la cour et vos ordonnances portant deffenses de s'attrouper assembler et jouer de la muzette dans les rües et cabarets de cette ville tant les jours de feste que les jours ouvrables, ont ne cesse de contrevenir au disposition des memes arrests et ordonnances ce qui occasionne des disputtes et trouble le repos et la tranquilité publique pourquoy il requiert de reitérer les dittes deffenses. Sur quoy nous juge et commissaire soussigné faisant droit faisons très expresse et exhibition deffenses à tous jouer de muzette de jouer dans les rües de cette ville ny dans les cabarets soit de jour soit de nuit soit les jours de festes dimanches et jours ouvrables et de faire danser et à tout les cabaretiers et obergistes de laisser jouer et danser dans leur maison le tout à peine de prison et de cinquante livres damande contre les contrevenant et de plus grande peine s'il y echoit en cas de récidive.

Faisons pareillement deffenses à toutes personnes de s'attrouper et de forcer les dits cornemusiers de jouer de leur muzette ou autres instruments et de troubler le repos et la tranquillité publique aussy à peine de prison et de cinquante livres damande contre les contrevenants meme d'etre poursuivi extraordinairement s'il y echoit.

Ensuite, tout peut arriver : soit on ne danse pas, soit on le fait à l'écart du bourg, soit on fuit devant les gendarmes, soit enfin on tient tête, comme ici. L'affaire ne s'est pas terminée par un coup de bourdon de musette : le frère du cornemuseux a cassé d'un coup de pied le sabre d'un cavalier dans son fourreau, et ce dernier lui a donné un coup par le visage avec le restant de la lame. Les témoins parlent de personnes ensanglantées menées par les gendarmes à Moulins. Mais l'essentiel n'est pas là : tous les joueurs de cornemuse vous le diront : il est assez difficile d'étourdir un pandore d'un coup de bourdon. A cela, plusieurs raisons. Tout d'abord le bourdon risque de casser (c'est le plus intelligent qui cède, dit-on), et d'autre part les gendarmes ont la tête dure. Alors que penser ? Que la maréchaussée d'antan avait la couenne plus sensible ? Peu probable. Ou alors... que le bourdon était d'un diamètre conséquent, et renforcé d'incrustations métalliques ? (bien, ça les incrustations : ça laisse des marques). Notre cornemuseux bourbonnais jouait-il donc d'une grande (voire grosse) cornemuse ?

On a longtemps cru que l'existence des grandes cornemuses ne tenait qu'à leur son grave et émouvant. Maintenant nous savons aussi que leur taille permettait d'en faire une arme capable de sortir un cornemuseux d'une situation grave, et d'émouvoir ses auditeurs récalcitrants !

Bibliographie :

Nicolas Jean, *La rébellion française, mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002, 610 p.

Bercé Yves-Marie, *Fête et révolte, des mentalités populaires du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1994, 253 p.

Avec le temps, ce sont bel et bien ces récits de rixe, où l'instrument devient une arme, qui constituent les preuves les plus probantes d'usage de grandes cornemuses incrustées. Je défends cette thèse dans une conférence intitulée *Une musette brisée au bord d'un fossé...*, *Violences musicales dans le Centre de la France, XVIIIe – XIXe siècle*.

Mots-clés

Bourbonnais / XVIIIe / Cornemuse / Musique / Justice / Lutherie / Violence / Manuscrit